

**2022DT46 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES
EXTERIEURES AVEC VOLETS ROULANTS ELECTRIQUES ET
REEMPLACEMENT DES PORTES D'ENTREE ISOLANTES
RESIDENCE LA MARE AUX BŒUFS
CAUDEBEC LES ELBEUF**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée suivant le Code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} Avril 2019.

VARIANTES:

Il n'est pas prévu de **variantes obligatoires** *quant aux variantes facultatives elles sont interdites.*

MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX : LOT UNIQUE.

PHASES :

La présente consultation comporte trois phases décomposées comme suit :

Phases	INTITULE DES PHASES
1	PHASE 01 CAUDEBEC LES ELBEUF – RESIDENCE LA MARE AUX BŒUFS – BATIMENT C / D / E (2022 – 2023)
2	PHASE 02 CAUDEBEC LES ELBEUF – RESIDENCE LA MARE AUX BŒUFS – BATIMENT A / B (2022 – 2023)
3	PHASE 03 CAUDEBEC LES ELBEUF – RESIDENCE LA MARE AUX BŒUFS – BATIMENT F / G / H (2024)

Les candidats devront répondre à l'ensemble du lot de la consultation sur les trois phases.

VISITES :

Les visites sur sites ne sont pas obligatoires, mais il est fortement recommandé de se déplacer sur sites.

Dans le cas où l'entreprise se rendra sur site, elle devra joindre à son offre une attestation de visite (annexe 1 au DCE).

DELAI D'EXECUTION PREVU : le délai global d'exécution sera de 8 mois pour chaque phase y compris congés à compter de la notification de l'ordre de service d'installation et de préparation de chantier soit 24 mois au totale. A compter de l'OS N°0, la période de préparation et d'installation sera de 2 mois par phase quant à la durée d'exécution du chantier et des travaux à proprement parler, (Ordre de service n°1) elle sera de 6 mois par phase.

Le chantier devra impérativement être terminé au 30/11/2024 pour l'ensemble de la consultation, auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil et à l'article 18 du CCAG Norme AFNOR NFP03-001 d'octobre 2017.

Les demandes de dossier de consultation sont à adresser par courriel à Monsieur Valentin HUCHON au 02 35 56 34 94 ou téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : (voir détails article 6.2 du RC)

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 à 17H30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin HUCHON - Tel. : 02 35 56 34 94

mail : v.huchon@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : Madame Audrey POISSON - Tel : 02 32 95 92 00

Mail : a.talmant@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

-Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 08/08/2022